



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

**N° 7843**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2021-2022

---

---

## PROJET DE LOI

**relative à l'extension et à la rénovation des bâtiments de la Fondation Kräizbiërg à Dudelange**

\*

**Art. 1<sup>er</sup>.** Le Gouvernement est autorisé à procéder à l'extension et à la rénovation des bâtiments de la Fondation Kräizbiërg, y compris le réaménagement des alentours, situés à 180, route de Zoufftgen, L-3598 Dudelange, n° cadastral 1004/9215.

**Art. 2.** Les dépenses engagées au titre du projet visé à l'article 1er ne peuvent pas dépasser le montant de 49 000 000 euros TTC. Ce montant correspond à la valeur 845,51 de l'indice semestriel des prix de la construction au 1<sup>er</sup> octobre 2020. Déduction faite des dépenses déjà engagées par le pouvoir adjudicateur, ce montant est adapté semestriellement en fonction de la variation de l'indice des prix de la construction précité.

**Art. 3.** Les dépenses visées à l'article 2 sont imputables à charge des crédits du Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux.

Projet de loi adopté par la Chambre des Députés  
en sa séance publique du 30 novembre 2021

Le Secrétaire général,

s. Laurent Scheeck

Le Président,

s. Fernand Etgen